

## ! JE VEUX DÉPOSER UNE PLAINTE !

1

Déposez votre plainte par l'entremise du système de déclaration INTEGRITY COUNTS.

2

Le ou la gestionnaire de cas d'ITP examine la plainte aux fins d'admissibilité conformément aux politiques et à la compétence de Sport NB.

3

Si la plainte est admissible, elle passe au processus de règlement OU l'organisme de compétence approprié en est saisi.

### LE PLAIGNANT EST INFORMÉ DE LA PROCHAINE ÉTAPE

#### RÈGLEMENT EXTRAJUDICIAIRE DES DIFFÉRENDS (RED)

OUI

Toutes les parties ont-elles consenti aux RED?

NON

OUI

En êtes-vous arrivés à une résolution?

NON

OUI

Les parties prenantes ont été informées des résultats.

#### PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Processus disciplinaire pour les infractions majeures ou mineures : la médiatrice ou le médiateur, ou encore l'arbitre, examine le dossier ou tient une audience, ou les deux.

Le plaignant, le défendeur et les parties prenantes pertinentes de Sport NB sont informés des résultats.